

Mission inter-inspection IGAS/IGF/IGA
Audition le 13 mars
des représentants titulaires au CNC
sur le projet de transformation des ARS

L'UNSA Santé-Cohésion sociale demande, de façon récurrente depuis des années, que le ministère s'implique dans une gestion dynamique des compétences et expertises sur le champ de la santé environnementale et se positionne le plus rapidement possible sur les missions et les moyens alloués aux services santé-environnement.

Les déterminants de santé au rang desquels l'environnement (qualité de l'air, qualité de l'eau potable et accès à l'eau potable, salubrité des logements, pollutions industrielles...) et les différents facteurs de risques induits sont en effet amenés à jouer très rapidement un rôle croissant dans la dégradation de la santé humaine à moyen et long terme

Dans ce contexte, les compétences techniques portées par les 4 corps de la filière santé-environnementale - Adjoints sanitaires, Techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire, Ingénieurs d'études sanitaires, Ingénieurs du génie sanitaire - doivent être particulièrement préservées et renforcées.

Les services santé-environnement constituent 30% des effectifs des directions départementales des ARS et 90% de leurs missions sont endossées par les préfets. Ces services subissent de plein fouet l'appauvrissement constant des effectifs et des compétences par les pratiques des DG d'ARS recrutant préférentiellement des contractuels, avec pour conséquence l'absence de concours de recrutement, que la DRH ministérielle se borne à constater.

Les DG d'ARS n'hésitent pas à déroger aux règles comme par exemple :

- L'ARS Occitanie : une gestion dévoyée des enjeux sanitaires (cas du dossier Perrier) et des pressions pour modifier un rapport officiel, visant à minimiser les risques sanitaires.
- L'ARS La Réunion : restriction de déplacements et obligation de distanciel pour des formations statutaires de techniciens sanitaires.
- L'ARS Nouvelle Aquitaine : réorganisations des services santé-environnement avec mutualisation pluri-départementales et régionalisation à l'extrême sans analyse d'impact.

L'UNSA Santé-Cohésion sociale demande tout particulièrement :

- **la réactivation du groupe de travail sur la filière santé environnement**, intégrant un diagnostic préalable exhaustif des effectifs et de leur structure démographique et statutaire.
- **Un recadrage national fort des ARS par le ministère chargé de la santé**, afin de restaurer l'uniformité sur le territoire national de la politique de santé environnementale et assurer :
 - o L'exercice plein et entier des missions de contrôle sanitaire, dans le respect du code de la santé publique et des obligations déontologiques des corps d'inspections.
 - o Le renforcement pérenne des effectifs des services santé-environnement et des effectifs socles à l'échelon départemental.
- **La garantie de la reconnaissance au plus haut niveau des fonctions d'expertise professionnelle**, indispensables à l'exercice par l'État de ses responsabilités dans ce domaine : évolution des conditions d'emploi et des rémunérations de ces corps, parcours professionnel leur permettant d'évoluer au sein de cette filière. Plus précisément, les sujets relatifs à la revalorisation statutaire des IGS (réintégration dans les corps d'encadrement supérieur) et des T3S (création d'un échelon terminal supplémentaire dans le grade de chef, création d'un examen professionnel pour l'accès au corps des IES, augmentation du taux de promotion dans le corps des IES) doivent être examinés à l'aulne de l'importance des enjeux portés en matière de santé environnementale.

Dans la perspective d'une réforme des ARS, l'UNSA demande pour les services santé-environnement, dont la voie d'entrée est la santé humaine, de conserver l'unité de la filière, de renforcer les missions régaliennes au sein du ministère, d'assurer le portage par l'état du pilotage territorial en rétablissant un lien hiérarchique avec la ministre.